



Rupture du pacte d'associé

Par **Julie**, le **10/12/2008** à **15:50**

Maître,

Je souhaiterais des renseignements concernant la procédure en cas de litige entre deux associés qui ont conclu un pacte d'associé datant de moins de trois ans.

En effet, mon ami a créé une SARL avec un associé à 50/50. Il s'avère que l'entente entre eux se dégrade de jour en jour suite à un problème d'alcool de son associé qui l'a agressé physiquement lundi. De ce fait, mon ami a porté plainte et aimerait en savoir plus sur ce qui pourrait se passer. Son père souhaite racheter les parts de l'associé qui ne va pas forcément être d'accord.

Nous sommes dans l'incertitude totale concernant cette affaire puisque la société connaît un bon démarrage et mon ami ne souhaite surtout pas la fermeture de son établissement.

En vous remerciant pour votre aide.